



Mémoire - Élections 2024

Les 13 revendications incontournables du Réseau associatif de Solidarité

Pour une société inclusive, juste et solidaire



Table des matières

Introduction	2
Revendication 1 : Pour une société inclusive, qui encourage la participation citoyenne	4
Revendication 2 : Pour une société réellement accessible à tout·e·s.....	5
Revendication 3 : Pour un accès égalitaire et juste au travail	6
Revendication 4 : Pour le droit à une vie digne à travers l'individualisation des droits sociaux et l'augmentation du montant des allocations sociales	7
Revendication 5 : Pour une redistribution des richesses équitable à travers la justice fiscale ..	9
Revendication 6 : Pour des services de santé et d'accueil publics, accessibles et respectueux de la·du patient·e.....	10
Revendication 7 : Pour une politique ambitieuse autour de la santé mentale	11
Revendication 8 : Pour une lutte contre les violences renforcée et coordonnée	12
Revendication 9 : Pour une meilleure prise en charge des aidant·e·s proches	13
Revendication 10 : Pour une lutte active contre les inégalités environnementales.....	14
Revendication 11 : Pour un enseignement de qualité et un accès à l'acquisition de compétences, tout au long de la vie et pour tou·te·s	15
Revendication 12 : Pour le respect des choix et des parcours de chacun·e tout au long de la vie.....	16
Revendication 13 : Pour une politique migratoire solidaire	17
Les associations du réseau Solidaris.....	18
Esenca.....	18
Latitude Jeunes.....	18
Liages.....	18
Soralia	18
Sofélia	18

Introduction

En 2024, les citoyen-ne-s seront appelé-e-s aux urnes belges afin d'**élire leurs futur-e-s représentant-e-s politiques** au sein des différents Parlements et Conseils communaux/provinciaux. La Belgique, où le vote est obligatoire depuis 1893, est une démocratie dite représentative. Ce type de démocratie tire sa force du fait que les élu-e-s représentent le peuple dans sa totalité. Voter n'est pas seulement un droit, c'est aussi **un devoir de citoyen-ne**. C'est exprimer son opinion, choisir les représentant-e-s qui adopteront les lois et les mesures qui font notre quotidien. C'est **un moyen puissant d'envoyer un message** aux politicien-ne-s. Voter, c'est prendre sa place de citoyen-ne responsable et engagé-e.

A l'approche de cet horizon électoral, au lendemain d'une pandémie et dans un contexte de crises multiples, nous (les associations du réseau Solidaris) devons maintenir notre vigilance et renforcer nos actions de plaidoyer, d'information, de sensibilisation et d'émancipation auprès de nos publics. Nous devons, plus que jamais, **porter et défendre la voix de nos publics** (seniors, jeunes, femmes, personnes en situation de handicap, sans-abris, sans-papiers,...) qui représentent les « couches » les plus précaires de la population et qui subissent de plein fouet les politiques néolibérales. Nos outils et nos méthodes, enracinés dans l'éducation populaire (en qualité de structures reconnues en Education Permanente et en qualité d'Organisation de Jeunesse), représentent des leviers puissants d'action et de mobilisation **en faveur de la lutte contre les inégalités sociales, en faveur de la démocratie**. Notre travail de terrain est porteur d'un regard critique et collectif sur la société et permet d'offrir à nos publics des clés pour exercer pleinement leur citoyenneté.

Mais voilà, la démocratie est aujourd'hui **mise en danger** au travers, notamment, des attaques menées envers les corps intermédiaires que représentent les mutualités, les syndicats et l'associatif. Nous, associations du Réseau Solidaris, subissons depuis plusieurs années de plein fouet l'impact des politiques néolibérales au travers des coupes budgétaires, des réformes à l'emploi, des contrôles administratifs, des offensives médiatiques, des incohérences entre niveaux de pouvoir... En tant que structure de première ligne, nous devons agir au quotidien avec et auprès des publics fragilisés alors que nous sommes, nous-même, fragilisés dans nos capacités d'action. **C'est intolérable**, indigne d'une société démocratique. À bout de souffle, nombreuses sont les associations qui constatent un manque de moyens humains et financiers criant et une bureaucratisation grandissante. Aujourd'hui, ce sont nos libertés associatives qui sont menacées, celles du droit à manifester, celles du droit à disposer de moyens d'action.

Nous devons pouvoir continuer à défendre et à **revendiquer un État social fort** qui garantisse l'existence des corps intermédiaires, qui protège les publics les plus fragilisés, qui tienne compte des classes moyennes et qui s'oppose aux mesures et discours capitalistes, patriarcaux et discriminants. Revendiquer un Etat social fort passe indubitablement par **la défense de notre modèle de sécurité sociale** et par son adaptation aux grands défis de demain. Son refinancement, avec une priorité accordée **aux soins de santé**, et son élargissement doivent être au cœur de nos priorités si nous voulons la préserver. Nous devons appeler les élu-e-s de demain à en faire une priorité politique incontournable. **La défense de la démocratie et la participation de tou-te-s aux espaces qui la composent doivent être au cœur de nos combats.**

Les associations du groupe Solidaris se sont associées pour rédiger un mémorandum politique reprenant nos lignes de force, **nos fils rouges à l'horizon 2024** qui guideront nos actions lors de la prochaine législature. Nous vous en souhaitons une bonne lecture.

Solidairement,

Noémie Van Erps pour le secteur associatif du Réseau Solidaris



Revendication 1 : Pour une société inclusive, qui encourage la participation citoyenne

L'inclusivité vise à créer les conditions collectives (contexte, règles de fonctionnement, conditions d'existence) permettant à chacun·e d'apporter le meilleur de soi au projet commun au sein de la société. Pour être inclusive, notre société doit :

- **Lutter activement contre toutes les inégalités et les formes de discriminations qui en découlent** (racisme, âgisme, validisme, sexisme, etc.). Un impératif pour y parvenir est d'appliquer, systématiquement et de manière effective, une lecture en fonction des publics (femmes, personnes en situation de handicap, jeunes, personnes âgées, personnes « racisées »¹, etc.) à l'ensemble des politiques publiques (de leur élaboration à leur évaluation). Par exemple, au niveau des inégalités de genre, cette approche se nomme le *gendermainstreaming*², dans le secteur du handicap, il s'agit du *handistreaming*³ ;
- **Encourager, favoriser et soutenir la participation citoyenne de nos publics.** Chacun·e a un rôle à jouer dans la société et doit pouvoir faire entendre sa voix. L'enjeu est de réinstaurer une forme de confiance entre les citoyen·ne·s et les institutions. Cela implique *a minima* de renforcer les dispositifs démocratiques tels que les référendums, les conseils consultatifs ou encore les commissions délibératives, à tous les niveaux de pouvoir. Il est nécessaire, selon nous, de repenser les espaces de participation avec une certaine radicalité et créativité ;
- **Combattre les stratégies mises en place par l'extrême droite.** Dans une société confrontée à de multiples crises, le repli identitaire et les discours populistes s'amplifient et séduisent une bonne partie de la population. Pourtant, il s'agit d'un risque réel pour les droits des minorités. C'est pourquoi, il est impératif de lutter contre la droitisation extrême des discours et des débats politiques, mais aussi de continuer à limiter le champ d'action de ces partis politiques sur base du principe non négociable d'égalité et de non-discrimination, condition *sine qua non* à la liberté d'expression et de mobilisation.

¹ La notion de « race » a, originellement, été utilisée pour catégoriser les êtres humains sur base de caractéristiques physiques et/ou culturelles, de manière tout à fait erronée. Aujourd'hui, certains milieux militants se revendiquent en tant que « groupe racisé » (réappropriation du terme) afin de visibiliser les discriminations dont elles·ils sont victimes dans la société sur base de cette supposée « race », qui, elles, sont bien réelles et ne peuvent être passées sous silence.

² En Belgique, le *gendermainstreaming* (ou intégration du genre en français) est défini par l'Institut pour l'Égalité des Femmes et des Hommes (IEFH) comme étant « une stratégie [transversale] qui a pour ambition de renforcer l'égalité des femmes et des hommes dans la société, en veillant à ce que toutes les étapes des processus politiques — élaboration, mise en œuvre, suivi et évaluation — tiennent compte de la dimension de genre, c'est-à-dire des différences socio-économiques qui existent entre les hommes et les femmes ».

³ Le *handistreaming* consiste ainsi en un projet politique inclusif, encourageant à intégrer le handicap, ainsi que la promotion des droits de l'Homme des personnes en situation de handicap, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de toutes les politiques publiques fédérales, régionales, communautaires et communales.

Revendication 2 : Pour une société réellement accessible à tout·e·s

L'accessibilité est primordiale pour que l'ensemble de la population puisse vivre en toute autonomie et participer pleinement à toutes les sphères de la vie en société.

L'accessibilité est primordiale pour que l'ensemble de la population puisse vivre en toute autonomie et participer pleinement à toutes les sphères de la vie en société.

Les espaces physiques, les transports, l'information et les moyens de communication, les soins, la vie professionnelle, la participation citoyenne, etc. doivent être rendu·e·s accessibles. Pour ce faire, notre société se doit de/d' :

- Assurer l'**accessibilité structurelle, financière et géographique** des lieux publics et privés fréquentés par la population : services publics, monde culturel, sport et loisirs, lieux publics, structures de soins, espaces de vie associative et citoyenne, etc. ;
- **Lutter contre la dématérialisation** des services publics en garantissant des accès physiques à leurs administrations, mais aussi aux structures privées (banques, entreprises, services, etc.). La vulnérabilité numérique concerne près de la moitié de la population et l'ère du « tout au numérique » accroît fortement le risque d'exclusion et de précarité ainsi que le non-recours aux droits ;
- Penser et adapter l'**espace public** pour le rendre pleinement accessible à l'ensemble de la population au regard de différents enjeux : personnes à mobilité réduite (40 % de la population), mobilité des familles, espaces assurant la sécurité de toutes et tous, espaces partagés où le vivre ensemble est possible... ;
- Encourager l'usage des **mobilités douces** en assurant leur accessibilité plurielle : accessibilité financière de l'offre de transports, accessibilité structurelle du matériel roulant et des lieux (gares, arrêts, parkings partagés et/ou vélo, etc.), espaces pensés pour assurer la sécurité et le confort de l'ensemble des usagères et usagers.

Revendication 3 : Pour un accès égalitaire et juste au travail

Dans un contexte général difficile en matière d'emploi et d'accès à l'emploi, tout particulièrement dans le secteur à profit social, nous dénonçons la surcharge administrative imposée aux associations et aux prestataires, le définancement des services publics, la précarisation et la flexibilisation des emplois, le manque de reconnaissance de la pénibilité du travail et des métiers essentiels, notamment ceux du *care*, et de leurs conditions de travail en baisse. Nous plaçons pour :

- La **révision de la loi de 1996** sur la norme salariale et l'indexation des salaires ;
- La **réduction collective du temps de travail** sans perte de salaire et avec embauche compensatoire ;
- Une réelle **politique d'engagement et de maintien au travail inclusive** au sein des entreprises publiques et privées : non-discrimination (genre, âge, handicap, etc.), lutte contre le plafond de verre, diversité, etc. ;
- La possibilité d'un maintien réel au travail, **qui place l'humain au centre de son projet**, après des périodes d'absence, d'incapacité ou une évolution de la situation des travailleuses-eurs, notamment via les aménagements de fin de carrière, les aménagements raisonnables ou encore les aménagements de poste de travail et de fonction ainsi qu'un focus particulier sur le bien-être au travail ;
- **La lutte** contre les salaires trop bas et les pièges à l'emploi ;
- Une meilleure **articulation entre la vie privée et la vie professionnelle**, avec une attention particulière aux publics exposés à une dégradation de leurs conditions de vie.

Revendication 4 : Pour le droit à une vie digne à travers l'individualisation des droits sociaux et l'augmentation du montant des allocations sociales

Selon l'ONU, la justice sociale est fondée sur l'égalité des droits pour tous les peuples et la possibilité pour tous les êtres humains, sans discrimination, de bénéficier du progrès économique et social partout dans le monde. Ce principe ouvre la voie à une Sécurité sociale plus juste, égalitaire et respectueuse des choix des citoyennes et citoyens.

Pour atteindre cette égalité et permettre à chacun·e de vivre une vie digne, il est impératif :

- **D'individualiser les droits sociaux** : nous estimons que chaque individu doit être considéré comme une personne singulière, qui a droit à des allocations de la Sécurité sociale indépendamment de sa situation de ménage, d'autant plus que chacun·e cotise de manière individuelle. Cela implique, notamment, **la suppression du statut de cohabitant·e** ;
- **De relever le montant des allocations sociales** (allocations de chômage, incapacité de travail/invalidité, allocations d'insertion, revenu d'intégration sociale, allocations de remplacement de revenu, allocations d'intégration, allocation d'aide à la personne âgée, GRAPA) ;
- **De revoir notre régime des pensions en** :
 - réinstaurant l'accès à la pension légale à 65 ans avec une carrière complète fixée à 40 années et l'accès à la pension anticipée à 60 ans avec 35 années de carrière ;
 - réadaptant la liste des métiers dits « pénibles » (métiers du nettoyage, de nuit, avec forte charge mentale ou émotionnelle, etc.) et en tenant compte des temps partiels involontaires (secteur de la grande distribution, de l'Horeca, des services aux personnes, etc.) ;
 - généralisant le deuxième pilier de pension afin que tou·te·s les travailleuses·eurs puissent se constituer une pension complémentaire (par exemple, le taux d'accessibilité à ces pensions du 2ème pilier est encore très faible en ce qui concerne les femmes dû au fait que les secteurs dits « féminin » font partie de ceux où se constituer une pension complémentaire n'est pas possible).
- **De sortir les politiques sociales de la logique de responsabilité individuelle et de stigmatisation des bénéficiaires**. Dans cette logique, nous refusons fermement les politiques d'austérité qui pèsent injustement sur les publics les plus fragilisés.

Différents points d'attention doivent traverser les réflexions et les politiques d'individualisation des droits :

- L'analyse de son application et de sa mise en œuvre doit toutefois permettre d'avoir toutes les garanties sur les conséquences en cascade (à tous les niveaux de pouvoirs) que cela engendrera ;
- Cette analyse approfondie doit s'assurer que les conséquences de l'individualisation des droits sociaux ne sont en aucun cas néfastes pour les personnes concernées (droits et droits dérivés, compensations sociales et fiscales relatives au handicap ou à la perte d'autonomie, etc.) ;

- Cette revendication et le budget qui y serait lié ne doivent en aucun cas freiner d'autres initiatives politiques qui visent à améliorer les droits, à en créer de nouveaux et à lutter contre la précarité.

Revendication 5 : Pour une redistribution des richesses équitable à travers la justice fiscale

La justice fiscale recouvre l'ensemble des politiques fiscales visant à réduire les inégalités socio-économiques entre les individus afin de garantir une répartition plus équitable des richesses. En Belgique, celle-ci est loin d'être idéale. Pourtant, il s'agit d'une piste concrète et juste pour financer tout un ensemble de mesures sociales et écologiques qui bénéficieraient à l'ensemble de la population.

L'objectif global est **de taxer les particulières-ers et les entreprises en fonction de leurs revenus**, de leurs réalités et à l'endroit où elles-ils ont une activité économique réelle. Pour y parvenir, plusieurs leviers sont activables, notamment à l'échelle nationale, tels que :

- Globaliser à nouveau les revenus et augmenter la progressivité de l'impôt ;
- Instaurer un impôt sur les grandes fortunes ;
- Conditionner les aides de l'État aux activités ayant une réelle utilité sociale et écologique ;
- Augmenter l'impôt sur les sociétés.

Ces politiques fiscales ont en partie pour but **de refinancer, d'une part, tous les mécanismes de Sécurité Sociale⁴** en les adaptant à la société du 21^e siècle et, **d'autre part, les droits résiduaire⁵** tels que les allocations aux personnes en situation de handicap, le revenu d'intégration sociale (RIS) ou encore la garantie de revenus aux personnes âgées (GRAPA).

⁴ Cela implique la fin de certains régimes fiscaux et parafiscaux qui permettent de défiscaliser le travail et affranchit les patrons de cotiser.

⁵ Une personne ne peut y accéder qu'à partir du moment où elle n'a pas droit à la Sécurité sociale. Ces « droits » sont soumis à de nombreuses conditions.

Revendication 6 : Pour des services de santé et d'accueil publics, accessibles et respectueux de la·du patient·e

La **lutte contre la marchandisation et la privatisation des services de santé et d'accueil** est une revendication incontournable de nos associations. En effet, la comparaison avec des systèmes de santé très privatisés a établi que la marchandisation est une entrave à l'universalité d'accès ainsi qu'à la qualité des soins et des services.

- Il est essentiel que **l'offre de soins et de services soit suffisante pour répondre aux besoins** de la population. Cela concerne le nombre de lits d'hôpitaux – la pandémie nous a montré à quel point les soins aigus restent une dimension sanitaire cruciale – mais également à tous les autres niveaux du système, tant dans le secteur sanitaire que social et socio-sanitaire (en ce compris les soins ambulatoires). En particulier, nous revendiquons de **renforcer les services d'aides à la vie journalière**, aussi bien en termes de qualité de l'emploi que de remboursement pour la·le bénéficiaire.
- Outre l'accessibilité physique et financière, nous revendiquons la **lutte contre les stéréotypes** dans les pratiques de soins, ce qui suppose de former le personnel sur les spécificités de nos publics (genre, sexe, handicap, vieillesse, etc.). Parallèlement, nous revendiquons **l'amélioration de la publicité autour de la « loi relative aux droits du patient »** de 2002 tant vers le personnel soignant que vers les patient·e·s. Globalement, il nous importe que **l'expertise du·de la patient·e** soit reconnue dans le dispositif de soin et que le personnel de soin s'assure du **consentement de la·du patient·e** aux soins qui lui sont prodigués et respecte ses choix.

Les sociétés plus égalitaires ont en général une situation sanitaire plus favorable. Il faut donc investir en amont des maladies, en agissant sur **les déterminants de la santé**, tant médicaux que non médicaux : prendre en compte les besoins psychosociaux autant que les besoins matériels, les deux pouvant être source d'anxiété et d'insécurité de longue durée.

Ne pas travailler les déterminants sociaux de la santé, c'est à la fois fragiliser durablement la santé des patient·e·s déjà vulnérables et impacter négativement l'ensemble des aspects de la vie des patient·e·s. Pour créer un cercle vertueux, il faut épauler les profils à risque, soutenir les activités associatives, combattre l'isolement, réduire la précarité matérielle et financière et, par l'éducation et la réinsertion, promouvoir les capacités à affronter les problèmes de l'existence, en permettant à chacun·e de devenir actrice·teur de sa propre santé.

.

Revendication 7 : Pour une politique ambitieuse autour de la santé mentale

Nous avons constaté que la santé mentale est le parent pauvre du secteur sanitaire, en particulier pour les publics précaires ou discriminés. Nous revendiquons de **renforcer les secteurs du soin et de la prévention en santé mentale**.

Au manque de moyens d'intervention (financiers et humains), il faut également pointer une **insuffisance de la prévention**. Nous revendiquons en particulier :

- La reconnaissance et le renforcement de la prise en charge de la santé mentale **en première ligne** et une meilleure accessibilité géographique, financière et culturelle des services spécialisés ;
- **La déstigmatisation** de la prise en charge (accompagnement, spécialistes, parcours de soins) de la santé mentale ;
- **Un recours adéquat aux traitements**, ce qui comprend par exemple de lutter contre la prescription trop rapide et trop longue de médicaments de type antidépresseurs sur certains publics comme les personnes âgées et les jeunes ;
- La facilitation de **l'accès à une prise en charge** thérapeutique de la santé mentale en parallèle à la prescription de traitements médicamenteux.

Revendication 8 : Pour une lutte contre les violences renforcée et coordonnée

Malgré l'adoption d'une réelle volonté politique en matière de lutte contre les violences envers tous les types de publics (jeunes, femmes, personnes en situation de handicap, seniors), il reste encore du chemin à parcourir. Cette ambition doit notamment se traduire par le respect et l'application effective de la Convention d'Istanbul, la Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, ratifiée en 2016 par la Belgique. Elle instaure des normes contraignantes visant spécifiquement à prévenir les violences fondées sur le genre, à protéger les victimes de violences et à sanctionner les auteur·trice·s. Nous demandons par ailleurs aux autorités de/d' :

- Adopter une **approche intersectionnelle** rendant compte de la multiplicité des systèmes de domination (sexisme, racisme, validisme, homophobie, âgisme, etc.) et des conséquences de leur intersection/croisement sur certains publics. Cette lecture se reflète notamment à travers la lutte contre les violences institutionnelles au sein des structures que nos publics peuvent fréquenter (dispositif ATL, écoles, maisons de repos, etc.) ;
- Adopter une lecture en termes de **continuum des violences** (aucune violence ne peut être traitée séparément, une violence en entraînant une autre) ;
- **Former** tou·te·s les (futur·e·s) intervenant·e·s de première ligne pouvant être confronté·e·s dans leurs pratiques à la problématique des violences. Le grand public doit également être sensibilisé à cette thématique.

Revendication 9 : Pour une meilleure prise en charge des aidant·e·s proches

Devenir aidant·e proche devrait pouvoir être un vrai choix et pas la résultante d'une organisation défaillante de la société en défaveur des femmes, des jeunes, des aîné·e·s et des personnes en situation de précarité et de handicap (stéréotypes de genre, inégalités salariales, sous-financement des soins de santé, allocations sociales faibles, etc.). Pour cela, il s'agit de :

- **Récolter des données** sur les situations d'aide en Belgique afin de mener des politiques publiques adaptées : intégration de la dimension genrée et de l'âge du public concerné (problématique des jeunes aidants). Étudier la santé des aidantes et aidants, à corréliser avec leur statut : ce lien est insuffisamment étudié ou pris en compte par le personnel médical ;
- **Augmenter et innover l'offre des services** de garde-malades, aides à domicile, transports médicalisés, soins infirmiers, repas à domicile, services de répit, centres de soins de jour en assurant leur accessibilité (tant l'accès à l'information que l'accessibilité financière des services) et leur viabilité par un refinancement massif du secteur des entreprises à profit social. Cette augmentation doit se faire en s'assurant que les travailleuses et travailleurs sont correctement rémunérés pour le travail accompli ;
- Revendiquer le maintien des conditions antérieures d'accès aux **dispositifs de crédit-temps et de congés thématiques** auxquels les aidant·e·s recourent par défaut et lever les limitations mises en place pour y accéder ;
- Assortir la loi reconnaissance des aidants proches de septembre 2020 de **droits réels et effectifs** comme :
 - le soutien financier lié à la reconnaissance du statut pour concilier vie privée et vie professionnelle ;
 - l'accès au tarif social, les avantages dans l'assurance obligatoire soins de santé, des congés supplémentaires.

Revendication 10 : Pour une lutte active contre les inégalités environnementales

La crise écologique produit des effets profondément inégalitaires. Ainsi, les personnes qui polluent le moins sont également celles qui profitent le moins de la production des richesses alors qu'elles sont les plus exposées aux dérèglements climatiques et qu'elles ont un moindre accès à un environnement salubre. Dès lors, nous revendiquons :

- Un **accès équitable à un milieu de vie sain par un renforcement de la Sécurité sociale**, en consolidant les piliers déjà existants ainsi qu'en en construisant de nouveaux, permettant l'accès à un logement sain ou à une alimentation de qualité ;
- De reconnaître la **responsabilité des industries polluantes** et, plus globalement, du mode de production capitaliste et des conséquences qu'il engendre ;
- Des **mécanismes de démocratie directe réellement inclusifs**. En effet, nous constatons que nos publics sont très souvent écartés des processus de décisions ainsi que des solutions envisagées. Les dispositifs de démocratie directe se font alors l'écho des publics les plus favorisés. La consultation participative, qui se veut inclusive, devient alors discriminante puisque les besoins et les souhaits des publics vulnérables sont extrapolés à partir de la vision, souvent caricaturale, que les plus favorisés en ont ;
- Le **renforcement de la coordination des politiques** environnementales et sociales entre les ministères et entre les différents niveaux de pouvoir.

Revendication 11 : Pour un enseignement de qualité et un accès à l'acquisition de compétences, tout au long de la vie et pour tou-te-s

Nous pensons que permettre à chaque enfant et jeune de bénéficier d'un enseignement lui assurant un développement psychosocial et intellectuel épanouissant est un des défis à relever pour construire une société plus équitable qui ne laisse personne au bord du chemin. De plus, dans un contexte économique compliqué, le meilleur rempart pour lutter contre la précarisation reste l'accès à un niveau de formation suffisant pour décrocher un emploi de qualité, et ce tout au long de la vie. Pour permettre cela, nous demandons :

- Un **financement solide et pérenne de l'enseignement obligatoire** pour en garantir la qualité et l'accessibilité à tou-te-s ;
- Une **réforme des rythmes scolaires journaliers** qui donne aux parents le libre choix des activités extrascolaires de leur enfant, sans obligation – même implicite – de l'inscrire aux activités proposées par l'école. Assurer ce choix éviterait une trop grande disparité des offres selon les écoles et, ainsi, une réduction de l'éventail des activités accessibles pour certains enfants. Cela garantirait également que celles et ceux souffrant d'un problème avec l'institution scolaire ne se retrouvent aussi en difficulté dans leurs activités extrascolaires ;
- Un **accès équitable et généralisé à l'éducation à la vie relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS)** pour permettre aux enfants et aux jeunes de développer des relations saines et respectueuses d'elles-eux-mêmes et d'autrui. Nous sollicitons l'encadrement de ces activités par des opérateurs labellisés EVRAS qui peuvent garantir la qualité et le sérieux de ces animations. Nous recommandons aussi qu'elles soient globales et transversales. Ainsi, nous souhaitons qu'elles soient développées tout au long du parcours scolaire selon la maturité des enfants et soutenues par l'ensemble de l'équipe éducative ;
- La **possibilité d'accéder à l'enseignement ou à un organisme de formation tout au long de la vie**, pour permettre la réorientation professionnelle ou soutenir le retour au travail après une longue période sans emploi... Nous demandons aussi que les compétences acquises lors d'une activité de volontariat puissent être valorisées dans le cadre d'une activité professionnelle.

Revendication 12 : Pour le respect des choix et des parcours de chacun·e tout au long de la vie

L'autonomie de choix passe tout d'abord par un accès facilité à l'information, et ce dans de nombreux domaines de la vie quotidienne. Nous abordons ici ceux qui nous paraissent essentiels.

Nous revendiquons d'**étendre le champ d'application de la déclaration anticipée relative à l'euthanasie**, qui doit permettre de déterminer soi-même le moment, le contexte et les circonstances dans lesquelles on souhaite que l'euthanasie soit pratiquée alors que l'on ne serait plus en capacité d'en confirmer la demande.

Nous revendiquons le droit de pouvoir **choisir son lieu de vie**. Il est donc nécessaire d'offrir aux personnes des cadres de vie alternatifs aux institutions comme les maisons de repos ou les centres d'hébergement pour adultes en situation de handicap, et ce à des tarifs accessibles. Lorsque les personnes décident de rester à domicile, cela ne doit pas se faire au détriment de leur qualité de vie. Ainsi, elles doivent pouvoir bénéficier d'aides à la vie quotidienne permettant à la fois de vivre dans un environnement sain et d'en sortir afin de mener une vie sociale.

Nous revendiquons de pouvoir bénéficier d'un **réel droit à l'avortement** et d'améliorer son accès, ce qui implique notamment de :

- Supprimer les sanctions pénales qui pèsent sur les femmes et les médecins en cas de non-respect des conditions de la loi ;
- Allonger le délai légal de 12 à 18 semaines de conception en tenant compte des attentes du secteur des Centres de Planning familial et des réalités pratiques de ces structures (formation des professionnel·le·s, infrastructures adaptées, etc.) ;
- Supprimer l'obligation d'un délai de réflexion de 6 jours entre le premier contact et le jour de l'avortement.

Nous revendiquons également de pouvoir **vivre librement son genre et son orientation sexuelle**. Défendre et faire respecter les droits des personnes issues de la communauté LGBTQIA+ signifie, entre autres, de :

- Reconnaître socialement et administrativement ces publics ;
- Adapter les soins prodigués à ces publics notamment dans une optique de lutte contre les violences dans le domaine médical ;
- Pouvoir choisir librement sa contraception en étant informé·e de la manière la plus claire et complète possible sur les moyens existants. Cette liberté de choix implique aussi un accès financier ainsi qu'une sensibilisation à l'importance d'une charge contraceptive partagée.

Revendication 13 : Pour une politique migratoire solidaire

Le CNCD 11.11.11 estime à 100 000 personnes le nombre de personnes d'origine d'étrangère en situation irrégulière en Belgique qui exercent une activité rémunérée. Qu'elles travaillent dans la construction, l'Horeca ou le travail domestique, ces personnes participent à la viabilité économique de certaines entreprises et leur permettent de rester concurrentielles. La Belgique tire donc indirectement un avantage de pouvoir faire exercer des tâches pénibles à des personnes d'origine étrangère, qu'elle traite parfois comme des criminels.

Ces travailleuses-eurs ne bénéficient d'aucune protection sociale et acceptent un travail flexible, faiblement rémunéré et difficile, voire dangereux, alors que bien souvent il est essentiel. Il est totalement injuste que ces personnes ne jouissent pas des mêmes droits et conditions de travail que les autres travailleuses-eurs. **C'est pourquoi nous demandons la régularisation des personnes sans-papiers actives dans les métiers en pénurie en leur donnant accès à un permis unique sur base des listes régionales.**

En Belgique, l'accès aux soins de santé pour les personnes sans-papiers est garanti par l'aide médicale urgente (AMU). Cette aide couvre non seulement les soins urgents, mais également curatifs et préventifs. Les dépenses liées à l'AMU représentent environ 0,26 % du budget de l'assurance soins de santé et bénéficient en théorie à plus de 100 000 personnes (65 % de personnes sans-papiers résident à Bruxelles). Cependant, en 2021, seules 22 657 personnes ont sollicité l'AMU. C'est donc à peine plus de 22 % des personnes ayant droit qui y ont recours.

Le manque d'information, la complexité de la procédure d'octroi de ce droit ou encore la diversité des pratiques entre les CPAS, qui assurent la gestion de ce dispositif, semblent constituer des obstacles majeurs pour l'accès aux soins de santé des personnes sans-papiers. **Considérant la santé comme un droit humain fondamental, nous demandons l'harmonisation et la simplification de la procédure pour bénéficier de l'aide médicale urgente (AMU) qui constitue un véritable enjeu de santé publique et de justice sociale.**

La Cour européenne des droits de l'Homme a condamné 148 fois la Belgique pour manquement à ses obligations en matière d'accueil des demandeurs d'asile. Aujourd'hui, de nombreuses-eux demandeurs d'asile, dont des familles et des mineur-e-s, se retrouvent à la rue (un peu plus de 2 000 personnes) alors que l'État est contraint de prévoir des structures adaptées pour leur accueil.

La législation est pourtant claire. Le demandeur d'asile a droit à l'aide matérielle à partir de la présentation de sa demande d'asile auprès de l'Office des Étrangers, pendant la procédure d'asile, et ce, jusqu'à l'expiration du délai de l'ordre de quitter le territoire ou à la suite d'une décision positive. Nous demandons :

- **Le respect des obligations** en matière d'accueil des demandeurs d'asile, en particulier le droit à l'aide matérielle avec une obligation d'hébergement pour tou-te-s ;
- **La création d'une commission indépendante de régularisation ;**
- La création d'une loi pour établir **des critères clairs et permanents de régularisation pour les personnes sans papiers.**

Les associations du réseau Solidaris

Esenca

Esenca défend toutes les personnes en situation de handicap, atteintes de maladie grave, chronique ou invalidante. Véritable syndicat des personnes en situation de handicap depuis plus de 100 ans, Esenca agit concrètement, avec des régionales actives sur le terrain en Fédération Wallonie-Bruxelles, pour faire valoir les droits de ces personnes : lobbying politique, luttent contre toutes formes de discriminations, campagnes de sensibilisations, services d'aide et d'écoute, apport et partage d'expertise pour construire ensemble une société toujours plus inclusive, solidaire et accessible.

Latitude Jeunes

Latitude Jeunes est l'Organisation de Jeunesse du réseau associatif de Solidaris. Elle propose des séjours, des formations et des animations aux enfants et aux jeunes (3-25 ans). Elle s'adresse aussi aux professionnel·le·s de la jeunesse en proposant des outils, des formations et des animations en milieu scolaire ou associatif. Latitude Jeunes place les jeunes au cœur de l'action. Elle vise ainsi des méthodes participatives et réalise des projets pour et par les jeunes, afin de les aider à devenir des citoyen·ne·s responsables, actifs·actives, critiques et solidaires.

Liages

L'ASBL Liages est une association du réseau Solidaris reconnue en éducation permanente, qui représente et défend les droits des personnes âgées depuis 1977. Nous militons contre les inégalités sociales et l'âgisme afin de défendre les intérêts des seniors et de veiller à leur autodétermination et leur émancipation. Nous nous concentrons sur différents thèmes liés au bien-être et à l'inclusion sociale des personnes âgées : citoyenneté, éthique, santé, sécurité sociale ainsi que l'accès à la culture et aux loisirs.

Soralia

Soralia est un mouvement mutualiste féministe d'éducation permanente riche de plus de 100 ans d'existence et actif partout en Fédération Wallonie-Bruxelles. Regroupant 9 régionales, une Fédération de Centres de Planning familial, des centres de promotion sociale et des centaines de comités locaux, nous militons et menons des actions au quotidien pour favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes. Nous défendons des valeurs et des principes fondamentaux tel·le·s que le féminisme, l'égalité, la solidarité, le progressisme, l'inclusivité et la laïcité.

Sofélia

Sofélia – La Fédé militante des Centres de Planning familial solidaires assure, d'une part, la coordination de 17 Centres de Planning familial et autres points de contact en Wallonie et à Bruxelles, et d'autre part, met en place des campagnes de sensibilisation. Sofélia a pour objectif principal de garantir à tout·e·s un accès égal à l'information et aux services disponibles en matière d'éducation relationnelle, affective et sexuelle (EVRAS). Cet objectif s'inscrit dans une optique d'offrir les moyens à chacun·e de tendre vers un épanouissement personnel, dans le respect de soi, de l'autre, et de l'égalité entre les genres.

On en discute ? Contactez-nous !

Esenca :

Manon Cools • manon.cools@solidaris.be • 0473 53 05 57
www.esenca.be

Latitude Jeunes :

Sophie Vandemaele • sophie.vandemaele@solidaris.be • 02 515 04 54
www.latitudejeunes.be

Liages :

Ermelinde Malcotte • ermelinde.malcotte@solidaris.be • 0492 45 33 03
www.liages.be

Soralia :

Florence Vierendeel • florence.vierendeel@solidaris.be • 02 515 17 67
www.soralia.be

Sofélia :

Pauline Gérard • pauline.gerard@solidaris.be
Eloïse Malcourant • eloise.malcourant@solidaris.be • 02 515 17 68
www.sofelia.be








Editrice responsable : Noémie Van Erps • Soralia asbl • N° d'entreprise : 0418 827 588 • BE11 8777 9810 0148 •
RPM : Bruxelles • Rue Saint-Jean, 32-38, 1000 Bruxelles • Tél : 02 515 04 01 • www.soralia.be • soralia@solidaris.be
Photo de couverture : jacoblund via Istock